



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

Code du produit: 03.9901-03xx.x / 7003xx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation fluide hydraulique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

AUMOVIO Aftermarket GmbH

Guerickestr. 7

60488 Frankfurt a. M.

Germany

Tel: +49-69-76031

Service chargé des renseignements:

Hazardous Substances Management Aftermarket, Central Materials Laboratory

ate.sicherheit@aumovio.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

INFOTRAC

+1-352-323-3500 (International)

0 805 08 90 17 (National, Numéro gratuit)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

Indications complémentaires:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Numéro CE: 907-996-4 Reg.nr.: 01-2119531322-53-XXXX 01-2119475115-41-XXXX	Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318:C ≥ 30 % Eye Irrit. 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %	≥15-<20%
---	---	----------

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 1)

CAS: 143-22-6 EINECS: 205-592-6	2-[2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy]éthanol Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318:C ≥ 30 % Eye Irrit. 2; H319: 20 % ≤ C < 30 %	≥10-<15%
CAS: 111-46-6 EINECS: 203-872-2 Reg.nr.: 01-2119457857-21-XXXX	2,2'-oxydiéthanol Acute Tox. 4, H302	≥5-<10%
CAS: 1559-34-8 EINECS: 216-322-1	3,6,9,12-Tetraoxahexadecan-1-ol Eye Irrit. 2, H319	≥2,5-<5%
CAS: 111-77-3 EINECS: 203-906-6 Reg.nr.: 01-2119475100-52-XXXX	2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol Repr. 1B, H360D Limite de concentration spécifique: Repr. 1B; H360D: C ≥ 3 %	≥2,5-<3%

SVHC Ne contient pas ou < 0,1 % SVHC selon le règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH), Article 57.

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Les numéros CAS 143-22-6 et 1559-34-8 font partie de la masse réactionnelle du 2-(2-(2-butoxyéthoxy)éthoxy)éthanol et du 3,6,9,12-tétraoxahexadécan-1ol, pour laquelle le SCL s'applique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Recourir à un traitement médical.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilités de dégagement de: CO, CO₂, NO_x

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 2)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Classe de température : T3

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Magasin à la température ambiante.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

Le produit est hygroscopique.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage: 10, liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

VLEP	Valeur à long terme: 50,1 mg/m ³ , 10 ppm
	R2, risque de pénétration percutanée

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 3)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Caoutchouc butyle: temps de passage minimum 480 min, épaisseur minimale de 0,7 mm

Caoutchouc nitrile: temps de passage minimum 30 min, épaisseur minimale de 0,4 mm

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir chapitres 6 et 7. Aucune autre mesure n'est exigée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Bleu

Odeur:

Caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

<-70 °C (DIN 51583)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>245 °C (FMVSS 116)

Inflammabilité

Non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:

1,5 Vol %

Supérieure:

Non déterminé

Point d'éclair

≥130 °C ((ASTM D 7094)

(closed cup)

Température d'auto-inflammation

230 °C (DIN 51794)

Température de décomposition:

>360 °C (DSC)

pH à 20 °C

7,5-10 (FMVSS 116)

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C

14,5-17 mm²/s (FMVSS 116)

Dynamique:

Non déterminé

l'eau:

Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé

(suite page 5)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 4)

Pression de vapeur à 20 °C:	<10 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,04-1,07 g/cm ³ (DIN 51757)
Densité relative	Non déterminé
Densité de vapeur:	Non déterminé

9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

(suite page 6)

FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

Oxydes nitriques (NOx)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.000 mg/kg (lapin)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)

111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	>4.000 mg/kg (Guinea Pig) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

LC50	>100 mg/L (poisson) (DIN38412)
------	--------------------------------

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 6)

Reaction mass of 2-(2-(2-butoxyethoxy)ethoxy)ethanol and 3,6,9,12-tetraoxahexadecan-1-ol

EC50	>100 mg/l (algues)
LC50	>100 mg/L (daphnie)
	>100 mg/L (poisson) (DIN 38412 96 h)

111-46-6 2,2'-oxydiéthanol

EC50	>100 mg/l (algues)
	>100 mg/l (daphnie) (DIN 38412 T.11)
LC50	>100 mg/L (poisson) (96 h)

111-77-3 2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol

EC50 (statique)	>100 mg/l (algues) (OECD 201 96 h)
	>100 mg/l (daphnie) (EPA 48 h)
LC50 (statique)	>100 mg/L (poisson) (EPA 96 h)

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications: Le produit est aisément biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit être basée sur les lois et réglementations locales et nationales pertinentes, le processus d'élimination doit éviter la pollution de l'environnement.

Recommandation: Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:
Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 8)

FR



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 7)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

"Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 54, 75**Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 23.04.2026

Révision: 01.11.2025

Numéro de version 7.0 (remplace la version 6.0)

Nom du produit: Original ATE Brake Fluid DOT 3 (blue)

(suite de la page 8)

Prescriptions nationales:
Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Il est de la seule responsabilité de l'importateur ou du distributeur d'identifier et de respecter toutes les exigences légales nécessaires à la mise sur le marché légale des produits chimiques dans les pays cibles respectifs.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

Restriction de l'utilisation recommandée. Uniquement à des fins industrielles

Service établissant la fiche technique:

 Hazardous Substances Management Aftermarket
 ate.sicherheit@aumovio.com

Date de la version précédente: 31.07.2023

Numéro de la version précédente: 6.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**